

Province de Québec

**Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 11 mai 2015 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: M. Richard Pigeon, conseiller siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Pierre Bell directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

19 personnes assistent à la séance.

2015-05-561 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Une minute de silence est demandée par le Maire.

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et résolu que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-562 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Johanna Fehlmann et résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification : le point 6.3 est retiré

Ajout : le point 5.4 – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Adoptée à l'unanimité

2015-05-563 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-564 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2014 PAR DELOITTE

La représentante de la firme Deloitte monsieur Mario Gariépy, FCPA, FCA dépose le rapport financier 2014 et donne les explications;

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter le rapport financier 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-565 DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES D'AVRIL 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses d'avril 2015.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 2015-05-566** **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006**
- Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des déboursés d'avril 2015 au montant de 94 631.99 \$.
- Que le Conseil approuve aussi la liste des salaires pour le mois d'avril 2015.
- 2015-05-567** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 536-2015 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES**
- CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil de développer le Parc PME, celui-ci met en place un incitatif sous forme d'un crédit de taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été déposé le 19-01-2015 par la résolution no 2015-01-456;
- Il est proposé par Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter le règlement 536-2015;
- Adoptée à la majorité 5 votes contre 1 (Sylvain Goyette).
- 2015-05-568** **ADOPTION DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 538-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 435-2006**
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été déposé le 13-04-2015 par la résolution no 2015-04-536;
- Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter le règlement 538-2015;
- Adoptée à l'unanimité
- 2015-05-569** **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été déposé le 13-04-2015 par la résolution no 2015-04-537;
- CONSIDÉRANT** qu'une mise à jour de la politique de gestion contractuelle était nécessaire suite à la modification du règlement de délégation;
- Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter la politique de gestion contractuelle telle que présentée;
- Adoptée à l'unanimité
- 2015-05-570** **CONGRÈS 2015 FQM**
- Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,
- QUE** le Conseil autorise l'inscription de monsieur Paul Sarrazin, de monsieur Sylvain Roy et de madame Jacqueline Lussier Meunier au Congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités;
- QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire le paiement;
- Adoptée à l'unanimité
- 2015-05-571** **CLUB 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2015-2016**
- CONSIDÉRANT** la demande de M. Bruce Ditcham, président du Club 3 et 4 Roues de l'Estrie, à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

la demande de validation de quatre passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :

- Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
- Route Boileau (Cohabitation sur approximativement 1,5 kilomètre)
- 3^e Rang Ouest (entre le numéro 304 et le numéro 350, traverse directe)
- 1^{er} Rang Ouest (entre le numéro 130 et le numéro 250, 180 mètres sur la voie publique)

La route 137 Sud étant sous la juridiction du Ministère des Transports, une demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-572 NOMINATION AU POSTE DE SUPERVISEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que monsieur Auclair agit à titre de contremaître de chantier pour les travaux routiers;

CONSIDÉRANT que monsieur Auclair doit intervenir avec les citoyens autant pour les travaux publics qu'en soutien à la directrice à l'urbanisme et à l'environnement;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer monsieur Normand Auclair superviseur des travaux publics;

Adoptée à l'unanimité

2015-05-573 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LA RÉPARATION DU TRACTEUR KUBOTA

CONSIDÉRANT que le tracteur Kubota devait être réparé;

CONSIDÉRANT que la réparation a été effectuée chez Max Gagné & Fils pour un montant de 4070.97 \$ + les taxes applicables;

Il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de 4070.97 \$ + les taxes applicables à Max Gagné & Fils.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Claude Lussier se retire de la séance, il est 20h15.

2015-05-574 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR KEVIN LUSSIER

CONSIDÉRANT que la directrice de l'urbanisme et de l'environnement a un surplus de travail;

CONSIDÉRANT que monsieur Kevin Lussier détient un diplôme d'études collégiales en aménagement et urbanisme et poursuit maintenant des études universitaires en urbanisme et est donc habilité à assurer l'aide que la directrice de l'urbanisme et de l'environnement a besoin;

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'embauche de monsieur Kevin Lussier en tant que soutien à l'urbaniste pour une période maximale de 14 semaines pour un salaire horaire de 12 \$.

Adoptée à l'unanimité (Monsieur Claude Lussier s'étant retiré, il n'a pas pris part à la décision)

Monsieur Claude Lussier revient à la séance du Conseil, il est 20h16.

2015-05-575 REDDITION DE COMPTE

Les responsables des travaux présentent leur reddition de compte pour le mois d'avril 2015.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-05-576

ACHAT ET INSTALLATION AIR CLIMATISÉ À LA RÉCEPTION

CONSIDÉRANT que l'unité murale à la réception n'est plus utilisable;

CONSIDÉRANT que les bureaux de l'adjointe administrative, de la responsable à la vie communautaire ainsi que celui de la directrice de l'urbanisme ne sont pas climatisés;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu 3 soumissions proposant 2 options différentes;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat et l'installation de l'unité de marque Fujitsu par Réfrigération et Climatisation Luc Therrien au montant de 2 400.00 \$ plus les taxes applicables;

FOURNISSEUR	1^{ÈRE} OPTION	2^E OPTION	INFORMATIONS
LUC THERRIEN	1 790.00 \$ + TAXES Marque Gree	5 490.00 \$ + TAXES Marque Fujitsu	5 ans p & m d'o
LUC THERRIEN	2 400.00 \$ + TAXES Marque Fujitsu		10 ans p & m d'o
J.CLAUDE QUINTAL	1 795.00 \$ + TAXES Marque TCL	11 920.00\$ +TAXES Marque Nordyne (Gibson)	1 an p & m d'o 5 ans pièces compr.
J.CLAUDE QUINTAL	2 300.00 \$ + TAXES Marque Air Tempo		1 an p & m d'o 5 ans pièces compr.
J.CLAUDE QUINTAL	2 580.00 \$ + TAXES Marque Napoléon		1 an m d'o 5 ans pièces
GNR CORBUS	1 695.00 \$ + TAXES Marque Manuflow	Non reçue	1 an p & m d'o 5 ans pièces compr.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-577

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2014

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 68 534,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'UN vérificateur externe a présenté dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par Sylvain Goyette appuyé par Johanna Fehlmann et résolu que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-578

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que par sa résolution 2014-08-285 du 27 août 2014, le conseil municipal a accepté de faire une demande du programme d'aide financière dans le cadre du volet amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que ce sont des travaux sur le 3^e Rang Est et Ouest qui sont l'objet de cette demande;

CONSIDÉRANT qu'une résolution municipale doit attester de la fin de ces travaux;

Il est proposé par Claude Lussier, appuyé par Johanna Fehlmann que le conseil confirme que les travaux de réfection de la chaussée, de pavage, d'élargissement de la chaussée et de réfection de ponceaux sur les 3^e Rang Est et Ouest sont terminés, ces travaux faisant l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-579 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'AVRIL

La directrice de l'urbanisme fait rapport des permis émis durant le mois d'avril 2015 soit :

Démolition 1

Installation septique 3

Permis de brûlage 4

Piscine / bains à remous 2

Permis de rénovation, réparation et modification 7

Pour un montant total de 17

2015-05-580 CONFIRMATION DU RÔLE ET DES AUTORISATIONS À LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2015-02-489 afin d'identifier correctement le poste de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT que la directrice de l'urbanisme et de l'environnement est à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton depuis le 1^{er} décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer le rôle, les responsabilités et autorisations attribuées au poste de directrice de l'urbanisme et de l'environnement en fonction des lois et de l'application de celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour la Municipalité d'assurer la protection de ses employés de même que celle-ci dans la possibilité d'éventuelles poursuites,

Il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et résolu que le Conseil autorise la directrice de l'urbanisme et de l'environnement à procéder à l'émission des différents permis requis par la réglementation municipale, à procéder à l'émission des constats d'infraction, à préparer, à documenter et représenter la Municipalité aux audiences de la Cour municipale à supérieure, à effectuer les différentes inspections requises par la réglementation municipale et à répondre aux plaintes des citoyens reliées à sa fonction.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-581 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # D15-07

Nom : M. Jacques Fontaine
Adresse : 528 3^e Rang Est
Zonage municipal : AF-2

Objet de la demande

Les requérants souhaitent obtenir l'implantation d'une enseigne sur poteaux sans laisser libre de 3 mètres l'espace entre le sol et le bas de l'enseigne exigé par la réglementation sur le lot 3 556 767;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le frontage du terrain de 278 mètres permet l'installation d'une enseigne sans obstruer la vue du voisinage;

CONSIDÉRANT QU'IL n'y a pas lieu de protéger un triangle visibilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. considèrent que l'implantation d'une enseigne sans l'espace libre de 3 mètres sous celle-ci tel qu'exige la réglementation n'occasionne aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. considèrent que l'implantation respecte toutes les autres obligations du règlement portant sur les enseignes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de dérogation mineure # D15-07.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-582

DOSSIER PIIA 2, DOSSIER DE M. LOUIS LUSSIER

Nom : M. Louis Lussier et Mme Stéphanie Lapointe
Adresse : 383-385 rue Principale
Zonage municipal : CO-4

Objet de la demande

Les requérants souhaitent obtenir un permis pour l'agrandissement de la résidence, enlever la brique grise pour la remplacer par une brique rouge en façade avec déclin de bois gris et peindre tous les accès de couleur gris foncé;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux judicieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des normes du règlement de zonage 461-2008;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Roy, appuyé par Sylvain Goyette et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de PIIA 2 de M. Louis Lussier.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-583

DOSSIER PIIA 3, DOSSIER DE MME ÉDITH BERGERON

Nom : Mme Edith Bergeron
Adresse : 66 des Saules (lot : 4 571 917)
Zonage municipal : RE-4

Objet de la demande

La requérante souhaite obtenir un permis pour la construction d'une résidence avec garage attenant;

- Déclin de bois de couleur gris pour le recouvrement extérieur;
- Toitures composées;
- Galerie en façade avec toiture;
- Fenêtres blanches, portes brunes;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux judicieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des normes du règlement de zonage 461-2008;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de PIIA 3 de MME Édith Bergeron.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2015-05-584

DOSSIER PIIA 6, DOSSIER DE M. MICHEL PAQUIN

Nom : Monsieur Michel Paquin
Adresse : 14-12 rue St-Pierre
Zonage municipal : RE-8

Objet de la demande

Le requérant souhaite obtenir un permis pour enlever le patio arrière de bois de 12' X 18' pour le remplacer par;

- Un patio de béton de 16' X 22' sur piliers de béton;
- Construire une toiture à ce patio avec deux versants;
- Installer un garde-corps conforme ainsi qu'un brise vu en bois sous le patio;
- Construire une entrée pour le sous-sol adjacent au patio avec toiture;

CONSIDÉRANT QUE le choix des matériaux judicieux;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte l'ensemble des normes du règlement de zonage 461-2008;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de PIIA 6 de M. Michel Paquin

Adoptée à l'unanimité

2015-05-585

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # D15-06

Nom : M. René Brodeur
Adresse : 382 Route 137 Nord
Lot : 3 556 163
Zonage municipal : RE-1

Objet de la demande

Le requérant souhaite obtenir un permis de lotissement afin de diviser le terrain afin d'obtenir deux propriétés distinctes;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure concerne uniquement la disposition du frontage réduite à 45.72 mètres au lieu de 50 mètres sur la route 137 Nord ainsi que la marge arrière de la maison portant le numéro civique 382 réduite à 7,5 mètres au lieu de 10 mètres;

CONSIDÉRANT QU'IL est impossible de lotir en respectant les marges de reculs prescrites par le règlement étant donné la distance entre le numéro civique 380 et le numéro civique 382 qui est moins de 20 mètres, soit deux fois la marge arrière exigée;

CONSIDÉRANT QUE les lots projetés seraient conformes au règlement pour leur superficie soit : 3 151,9 m² et de 3 171,0 m²

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leurs droits à la propriété mais vise plutôt à favoriser;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit démolir la résidence de type maison mobile portant le numéro civique 384;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit démolir ou déménager conformément au règlement de zonage numéro 461-2008 un bâtiment accessoire en tôle de grandeur 3.15 mètres par 4.98 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire en vinyle de grandeur 1.35 mètre par 4.20 mètres situé à l'arrière du numéro civique 386 devra être déplacé et implanté conformément au règlement de zonage numéro 461-2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. considèrent que le lotissement rendrait plus conforme la situation du terrain; un lot avec une résidence et un autre lot avec deux résidences au lieu d'un lot avec quatre résidences;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil appuie la demande de dérogation mineure # D15-06

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Sylvain Goyette se retire de la séance, il est 20h27.

2015-05-586 **DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.- MME LENNE FLEURY, LOT 3 557 040 POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE**

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de la CPTAQ a été reçue le 20 avril 2015 pour le dossier de madame Lenne Fleury portant le numéro 409649;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se prononcer sur l'aliénation et l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 3 557 040;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà appuyé la demande d'autorisation pour le dit lot pour utilisation à une fin autre que agricole avec la résolution numéro 2015-03-521;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Richard Pigeon appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les conseillères et les conseillers présents que le conseil joint cette résolution à la résolution 2015-03-521.

Adoptée à l'unanimité (Monsieur Sylvain Goyette s'étant retiré, il n'a pas pris part à la décision)

Monsieur Sylvain Goyette revient à la séance du Conseil, il est 20h28.

2015-05-587 **CANDIDATURES POUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT QUE nous devons combler le poste au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme laissé vacant par le départ de monsieur Sylvain Goyette suite à son élection au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le règlement #369-99, article 8, par démission ou absence non motivée, le Conseil peut nommer par résolution d'autre personne;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches ont été effectuées afin d'obtenir des candidatures; soit appel de candidatures dans la Voix municipale, soit par une annonce lors d'une séance publique du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule candidature pour siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvain Goyette, appuyé par Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer monsieur Raymond Lussier, comme nouveau membre du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Adoptée à l'unanimité

2015-05-588 **REDDITION DE COMPTE**

La responsable à la vie communautaire présente sa reddition de compte pour le mois d'avril 2015.

2015-05-589 **FLEURONS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'adhésion au programme des Fleurons du Québec (cote de classification 1 à 5 fleurons) s'est terminée en 2014;

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à l'adhésion pour la 10e édition des Fleurons du Québec pour 2015-2017;

CONSIDÉRANT que l'adhésion triennale pour une municipalité de plus de 1000 habitants est de 1 075 \$ + taxes applicables, sinon c'est une cotisation annuelle de 415 \$ + taxes applicables;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par Richard Pigeon, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement pour l'adhésion aux Fleurons du Québec pour 1 an (2015) au montant de 415 \$ + taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-590

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ DE LA MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Claude Lussier appuyé par Sylvain Roy et résolu :

- que le Conseil autorise madame la conseillère Jacqueline Lussier Meunier ainsi que la responsable à la vie communautaire madame Sonia Martel à assister au colloque des Villes et Villages en santé de la Montérégie et que les frais de déplacement sont assumés par la Municipalité;
- que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à faire les paiements sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire nous fait part que le 23 mai aura lieu le « Don d'arbres » au garage municipal de 9h00 à 12h00.

Monsieur le maire félicite Mme Florence Gingras Tardif pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec attribuée pour son implication dans la communauté et tout le bénévolat réalisé depuis de nombreuses années.

Un citoyen demande si le dossier avec Mme Laroche est réglé?

Le maire répond qu'il y a eu une tentative de conciliation avec une rencontre entre Mme Laroche et le conseil. Malheureusement il n'y a pas d'entente. Le dossier doit maintenant retourner devant le juge le 21 mai 2015.

Un citoyen demande pourquoi, lors du brunch de la Fabrique, que la municipalité n'a pas présenté le nouveau logo et drapeau?

Le maire répond que c'est un excellent point et qu'il en prend bonne note.

Une citoyenne, Mme Gingras Tardif, remercie le conseil pour la recommandation pour recevoir la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.

Le maire répond que le conseil l'a fait avec joie et fierté.

Un citoyen demande s'il est possible de demander au MTQ de restreindre l'utilisation des freins Jacob près de l'intersection de la route 211 et du 5^e rang, ainsi que de la route 137 et du 5^e rang?

Le maire répond que nous rencontrerons les gens du MTQ dans les prochaines semaines, nous en profiterons pour leur en parler.

Un citoyen demande si la municipalité continuera de tolérer les véhicules récréatifs dans les endroits où le camping n'est pas permis?

Le maire répond que les avis ont été émis et que les propriétaires ont 2 semaines (jusqu'au 15 mai) pour se conformer.

Un citoyen demande si le coût de la réparation du tracteur Kubota est près du coût estimé?

Le maire répond que oui, à moins de \$200 près.

Un citoyen demande s'il est possible de changer la vitesse de référence sur la remorque cinémomètre de la SQ car après 17h00 la vitesse permise est de 50km/h et non 30 km/h?

Le maire répond oui et que nous l'ajusterons.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Un citoyen demande pourquoi recreuser les fossés sur la rue Ménard et Rose-Marie car certains citoyens ont refait des travaux, et certains n'ont pas les moyens?

Le maire répond que le conseil prendra en considération les remarques.

Un citoyen demande si on a déjà eu un superviseur des travaux publics?

Le maire répond qu'à sa connaissance, il ne croit pas.

Un citoyen demande s'il y a du nouveau avec le Parc PME?

Le maire répond que oui, il y a une offre d'achat pour lequel nous avons reçu un dépôt. L'entrepreneur attendait le règlement sur le programme de crédit de taxe pour compléter la transaction. Il y a eu plusieurs demandes d'information.

Un citoyen demande si le dossier du lac sur la rue du Rocher va avancer?

Le maire répond que nous travaillons le dossier et que nous voulons le régler prochainement.

Un citoyen demande si la Fondation Caramel doit passer à toutes les portes de la municipalité?

Le maire répond que oui car la municipalité a mandaté la Fondation Caramel pour faire le recensement complet des chiens de la municipalité.

Un citoyen demande si les outils et accessoires que les employés fabriquent sont sécuritaires au niveau de la santé et sécurité au travail (SST)?

Le maire répond que nous recevons la visite d'un inspecteur en SST cette semaine et nous validerons avec lui.

2015-05-591

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanna Fehlmann, appuyé par Jacqueline Lussier Meunier que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 54.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Bell
Directeur général et secrétaire-trésorier

M. Paul Sarrazin
Maire